



Attribution d'une subvention au titre du fonds vert 2025 mesure « risques émergents »

■ Juillet 2026



Présentation du projet subventionnable

Les effets du réchauffement climatique sur la météorologie (sécheresse, fortes pluies, etc.) impactent notamment la gestion des routes départementales de la Haute-Savoie avec :

- une évolution de la fragilité des massifs forestiers en versant surplombant les routes (comportement similaire à des gros blocs rocheux). Malgré un effort soutenu depuis 2022 et une baisse du nombre de chutes enregistrées sur les routes départementales jusqu'en ce début d'année, de nouveaux massifs sont fragilisés ;
- une évolution des massifs rocheux avec désolidarisation de compartiments dont des fragments peuvent atteindre les routes départementales.

Des aléas climatiques encore plus extrêmes dans nos territoires de montagne accentuent les risques naturels au sens large sur les routes départementales, menaçant l'intégrité des personnes et des biens.

Malgré l'action sans précédent conduite par le Département pour améliorer la sécurité des usagers des routes départementales, suite aux événements de l'été 2025 ayant touchés les départements Alpains, le Département de la Haute Savoie a engagé des mesures complémentaires de prévention, de caractérisation et de sécurisation des zones à risques pour mieux appréhender la vulnérabilité des infrastructures à ces évolutions climatiques.

Pour contribuer au financement du programme à engager par le Département estimé en fin d'année 2025 à plus de 2 millions d'euros hors-taxes, une subvention a été sollicitée au titre du « Fonds Vert - Axe 2 : appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents »

L'arrêté n°DDT-2025-1498 du 03 décembre 2025 porte ainsi sur l'attribution de cette subvention par l'État au titre du fonds vert 2025, mesure « risques émergents » au Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'opération « **mesures complémentaires de prévention, de caractérisation et de sécurisation des zones à risques pour mieux appréhender la vulnérabilité des infrastructures aux évolutions climatiques** ».

Présentation du projet subventionnable et plan de financement

- Réalisation d'un diagnostic complémentaire du réseau routier départemental pour priorisation suite aux évènements rocheux recensés ;
- Études de sécurisation phase avant projet (pour définition des solutions de sécurisation de la route départementale) puis projet (pour dimensionnement de la solution retenue par le maître d'ouvrage);
- Mesures de mitigations (réalisation de purge rocheuse, abattage d'arbre dangereux, filet de protection faible énergie en attente des travaux définitifs) ;
- Travaux de sécurisation ;
- Suivi de l'évolution des aléas par instrumentations automatiques (masses rocheuses ou glissements de terrain) ;

Le montant de **la dépense subventionnable prévisionnelle s'élève à 2 224 580,00 d'euros hors-taxes.**
Cette dépense subventionnable est fixée à partir de l'estimation du coût de l'opération détaillée ci-dessous :

COUT PRÉVISIONNEL DU PROJET		
Postes de dépenses	Montant HT	Assiette subventionnable retenue
Diagnostic complémentaire	47 750,00 €	47 750,00 €
Mesures de mitigations	500 000,00 €	0 € (opérations courantes)
Études de sécurisation	344 830,00 €	344 830,00 €
Travaux de sécurisation	1 782 000,00 €	1 782 000,00 €
Suivi de l'évolution des aléas	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL	2 724 580,00 €	2 224 580,00 €

Plan de financement

Le montant de la dépense subventionnable prévisionnelle s'élève à 2 224 580,00 d'euros hors-taxes avec une subvention retenue pour un montant maximum prévisionnel de 667 374,00 d'euros. Ces crédits étant imputés sur les crédits du programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (« fonds vert »). Les crédits relèvent du budget opérationnel de programme (BOP) 380-AURA, délégués à la préfète de département de la Haute-Savoie, responsable de l'unité opérationnelle 380-AURA-DP74.

Le montant maximum prévisionnel de la subvention représente 30% du montant de l'assiette subventionnable.

Le reste des montants est assumé entièrement par le Département dans le cadre d'une autorisation de programmes sur plusieurs années, validée en commission permanente par les élus départementaux le 6 octobre 2025 (réf : n°CP-2025-0692, objet : Fonds Vert – Collectivités de Montage 2).

Déroulement du projet

- Diagnostic complémentaire initié mi-septembre 2025 suite aux événements majeurs et dramatiques rencontrés à la fin d'été 2025. Restitution fin 2025 avec établissement du programme d'études et travaux de sécurisation.
- Études géotechniques de sécurisation phase avant projet (G2AVP) initiées dès janvier 2026, programme étalé sur l'année 2026 selon le plan de charge et l'ordre de priorisation mis en place avec les bureaux d'études. Restitution à l'avancement de mars à octobre. Puis passage en phase projet (G2PRO) d'ici la fin d'année.
- Mesures de mitigations par réalisation de purge rocheuse, abattage d'arbre dangereux, filets de protection faible énergie en attente des travaux définitifs. Ces mesures ont été principalement réalisées sur le 1^{er} semestre 2026.
- Travaux de sécurisation des sections prioritaires (niveau de risque et historique d'événements) à partir de septembre 2026 puis 2027 avec considération des contraintes de gestion de circulation, et gestion foncière des tènements impactés par les projets.
- Suivi de l'évolution des aléas par instrumentation automatique (suivi de masses rocheuses ou glissements de terrain), en cas de survenue d'évènement naturel nécessitant la mise en place d'une surveillance automatique avec acquisition de données et gestion d'alerte.